



AVIS DE PUBLICITÉ POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR LA VENTE DE FLEURS & OBJETS DE PIÉTÉ AUX ABORDS DES CIMETIÈRES DE SAINT PIERRE À L'OCCASION DE LA TOUSSAINT

Le Maire informe que conformément à l'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et de l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017, il est procédé à une publicité pour l'exploitation d'emplacements en vue de la vente de fleurs & objets de piété pour la période du **jeudi 31 octobre au dimanche 03 novembre 2024**.

Toute demande devra être accompagnée (selon le cas) des pièces listées ci-dessous :

- Une demande signée, adressée à Monsieur le Maire
- Un extrait d'inscription au registre du commerce **SIRET/ K-BIS** (- de 3 mois) et/ou carte d'affiliation à la sécurité sociale (**AMEXA / Agriculteur**)
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle
- Une pièce d'identité en cours de validité (**CNI ou PASSEPORT**)
- Un justificatif d'adresse (facture eau – EDF – téléphone) – de 3 mois
- Un relevé d'identité bancaire (**RIB**)
- la redevance pour l'occupation du domaine public est de 15 € / jour de présence sur site.

CET AVIS EST CONSULTABLE SUR LE SITE DE LA VILLE <https://www.saintpierre.re>

Les dossiers sont à retourner à la Direction de l'Occupation du Domaine Public et de la Règlementation / cellule ODP sis au n°69 rue des Bons Enfants et / ou à la **Mairie de Saint Pierre rue Mézière Guignard B.P. 342 97448 Saint Pierre Cedex** au plus tard **le mardi 29 octobre 2024**.